



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 20

Question orale n° 266

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer au sujet de l'aménagement de la route nationale 20, traversant un grand nombre de communes de l'Essonne. L'environnement de cette route nationale s'est beaucoup dégradé au fil des années. Sa dangerosité est avérée, notamment pour les piétons ; le trafic est constamment d'une grande densité, rendant la route nationale en saturation quasi constante ; de plus, comme tout lieu fixe, les abords de cette dernière engendrent une insécurité certaine. Récemment, la décision a été prise par les pouvoirs publics d'en faire devenir une voie urbaine. Des sommes ont effectivement été débloquées, notamment pour les arrêts d'autobus. Elles s'avèrent insuffisantes, étant donné le nécessaire travail de requalification pour les engager. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer s'il entend prendre des mesures afin de faire sécuriser et aménager la route nationale 20, et dans quels délais ces travaux pourront être mis en oeuvre.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DE LA RN 20 DANS L'ESSONNE

M. le président. La parole est à M. Antoine Herth, suppléant Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, pour exposer la question, n° 266, relative à l'aménagement de la RN 20 dans l'Essonne.

M. Antoine Herth. Monsieur le ministre de l'équipement, l'environnement de la route nationale 20 s'est beaucoup dégradé au fil des années. Sa dangerosité est avérée, notamment pour les piétons. Le trafic est constamment d'une grande densité et sature plusieurs heures par jour. Comme tout lieu dégradé, les abords sont évidemment à l'avenant. Les problèmes environnementaux, enfin, sont aigus. Tant le bruit que la pollution atmosphérique atteignent des niveaux insupportables pour les riverains. Tout cela freine le développement économique des abords, ce qui cause un préjudice considérable.

Récemment, la décision a été prise par les pouvoirs publics de faire évoluer la RN 20 vers une voie urbaine sur un tronçon allant du sud de Longjumeau au nord d'Arpajon. Des crédits ont effectivement été débloqués, notamment pour l'aménagement des arrêts de bus. Ces crédits sont cependant sans commune mesure avec l'état de dégradation de la RN 20 et l'enjeu que son devenir représente pour les communes riveraines.

Un travail de requalification de très grande ampleur est nécessaire. Aussi, pourriez-vous indiquer si vous entendez prendre des mesures afin de faire sécuriser et aménager cette route nationale 20 et dans quels délais ces travaux pourraient être mis en oeuvre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur

le député, vous avez raison, la question de la sécurisation de la RN 20 et de ses abords est très importante. Elle n'a pas échappé à l'attention du Gouvernement. Une somme de 13 millions d'euros a été inscrite dans le cadre de l'article 1er du CPER Ile-de-France. Un groupe de travail a élaboré un programme d'action. Les aménagements d'entrées et de sorties de bus, afin de sécuriser leur insertion sur la voirie nationale, y figurent en priorité. Les projets sont en cours d'approbation par le conseil d'administration du syndicat des transports d'Ile-de-France. Le démarrage des travaux est prévu en 2004.

Le programme d'action doit être développé. A cette fin, des financements complémentaires sont recherchés dans le cadre du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France. Deux comités d'axe ont été créés : le premier a pour objectifs de sécuriser l'itinéraire Arpajon-Massy et de terminer les actions engagées. Le second porte sur l'itinéraire Longjumeau-Massy-Antony. Les contrats d'axe devraient être signés cette année. Les travaux pourraient démarrer en 2004.

Par ailleurs, une modification des cycles des feux rouges a été expérimentée sur la RN 20 dans la commune de Longpont. L'objectif est de dégager les voies latérales. Cette expérience est concluante, elle pourrait être étendue à d'autres communes à l'issue de concertations.

M. Antoine Herth. Je vous remercie.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 266

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2289

Réponse publiée le : 2 avril 2003, page 2660

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 mars 2003